

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67/20/SPCG habilitant le Chef du Territoire à soutenir devant le Tribunal du Travail une action introduite contre le Territoire.

n° 67/20/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1967

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro
1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le Chef du Territoire est habilité, au nom du Territoire, à soutenir devant le Tribunal du Travail l'action introduite par le sieur Casimir contre le Territoire. Maître Eppe. avocat-défenseur. est chargé de la déferce des intérêts du Territoire en ce qui concerne cette affaire. Il percevra à ce titre une provision d'un montant de cent mille francs-Djibouti (100.000 FD) à titre d'avance sur ses honoraires.